BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2232

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

920 950 243 RCS Nanterre.
VCPF.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 390090290.00 EUR.
Adresse : 1973, Boulevard de la Défense, L'Archipel92000 Nanterre.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION VINCI CONSTRUCTION Société par actions simplifiée Au capital de : 366 400 000,00 EUR Siège social 1973 Boulevard de la Défense 92000 Nanterre N° RCS 348 866 260 RCS Nanterre, est société absorbante VCPF Société par actions simplifiée Au capital de : 390 090 290,00 EUR Siège social 1973 Boulevard de la Défense L'Archipel 92000 Nanterre N° RCS 920 950 243 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif évalué à 390.090.394,73 € Passif évalué à 95,10 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La totalité des titres de VCPF étant détenue par VINCI CONSTRUCTION (société par actions simplifiée au capital de 366.400.000 € ; siège social : 1973, boulevard de la défense – 92000 NANTERRE ; 348.866.260 R.C.S. NANTERRE) et celle-ci s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du code de commerce. Cette opération n'entraine pas d'augmentation de capital de la société absorbante. La réalisation de la présente fusion est subordonnée à son approbation par l'associé unique de VINCI CONSTRUCTION le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 02/07/2025 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE le 28 juillet 2025 au nom de la société absorbante et le 28 juillet 2025 au nom de la société absorbée..